Réunion du Conseil Municipal de Saint Joseph de Rivière (Isère)

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Le 12 février 2024 à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marylène GUIJARRO, Maire.

- Date de la convocation 7 février 2024
- Nombre de conseillers en exercice 15
- Nombre de conseillers présents 10

PRESENTS : AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, LAPIERRE Florence, ROUZAUD Françoise, SCHERRER Pierre-Henri,
POUVOIRS : LOMBARD BOUCHEZ Shanti donne pouvoir à KRAUT Alexandra, MACHON Martine donne pouvoir à AYMOZ-BRESSOT Isabelle, MAIRE Steve donne pouvoir à ROUZAUD Françoise
ABSENTS : SIRAND-PUGNET Emmanuel, SUCHIER Nicolas
SECRETAIRE : JOURNET Roger

Ouverture de la séance à 19h09 par Madame le Maire.
Désignation du secrétaire de séance : Roger JOURNET

Ordre du jour de la séance

- Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023

- Informations :
  Décision du Maire prise dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT, en vertu de la délibération de délégations du Maire n°54/2023,
  - Demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR / DSIL pour l'opération de rénovation des étangs pour les travaux de l'étang n°1

- Délibérations :
  - Validation de l'opération de rénovation des étangs pour les travaux de l'étang n°1

Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu par Madame le Maire des décisions qu'elle a prises depuis la dernière séance dans le cadre de ses délégations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par le conseil municipal lors de la séance du 11 décembre 2023, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2122-22 et L2122-23), Marylène GUIJARRO, Maire, rend compte ci-après des décisions qu'elle a été amenée à prendre depuis la dernière séance du conseil municipal.

1- DÉCISION N°01/2024
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DETR / DSIL POUR L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DES ÉTANGS POUR LES TRAVAUX DE L'ÉTANG N°1

La Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2334-33 relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux
Vu les articles L2122-22-4 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
Vu la délibération de délégation de pouvoirs au Maire du 9 juin 2023 ;
considérant que la commune a adhéré au Syndicat de Défense et de Promotion des Etangs Dauphinois en 2022 afin de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif pour l'entretien et le mise en valeur des étangs,
considérant que ce dernier a effectué un diagnostic approfondi en 2022 qui a permis de décrire l'état général des ouvrages et de définir un ensemble de préconisations pour leur rénovation et l'amélioration de leur qualité écologique,
considérant que le diagnostic a été présenté aux élus et que ces derniers ont acté la programmation des travaux,
considérant que pour mener à bien cette opération, une aide financière peut être accordée par l'Etat dans le cadre des dispositifs DETR /DSIL et pourrait se définir ainsi :

- Coût total des travaux estimé à **44 500.00€ HT**
- Subvention de l'état demandée à 40%, soit **17 800.00€,**

décide :

- de solliciter l'aide financière de l'état,
- de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux

Et dit que la somme est inscrite au budget.

A St Joseph de Rivière, le 29 janvier 2024.

Compte rendu des délibérations

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13	Le 12 février 2024, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Marylène GUIJARRO, Maire. Date de la convocation : le 07 février 2024.

PRESENTS : AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, LAPIERRE Florence, ROUZAUD Françoise, SCHERRER Pierre-Henri,
POUVOIRS : LOMBARD BOUCHEZ Shanti donne pouvoir à KRAUT Alexandra, MACHON Martine donne pouvoir à AYMOZ-BRESSOT Isabelle, MAIRE Steve donne pouvoir à ROUZAUD Françoise
ABSENTS : SIRAND-PUGNET Emmanuel, SUCHIER Nicolas
SECRETAIRE : JOURNET Roger

1- DÉLIBÉRATION N°06/2024
VALIDATION DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DES ÉTANGS POUR LES TRAVAUX DE L'ÉTANG N°1

Marylène GUIJARRO

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2334-33 relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
considérant que la commune a adhéré au Syndicat de Défense et de Promotion des Etangs Dauphinois en 2022 afin de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif pour l'entretien et le mise en valeur des étangs,

considérant que ce dernier a effectué un diagnostic approfondi en 2022 qui a permis de décrire l'état général des ouvrages et de définir un ensemble de préconisations pour leur rénovation et l'amélioration de leur qualité écologique,
considérant que pour mener à bien cette opération, une aide financière peut être accordée par l'Etat dans le cadre des dispositifs DETR /DSIL,
décide *à l'unanimité* **:**

- **d'acter** la programmation du projet de rénovation des étangs pour les travaux de l'étang N°1,
- **d'approuver** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **44 500.00 € HT,**
- **de valider** le plan de financement prévisionnel établi comme suit :
  - 20% DETR soit **8 900.00€**
  - 20% DSIL soit **8 900.00€**
  - 32.87% du Conseil Départemental soit **14 626.00€**
  - 27.13% en autofinancement soit **12 074.00€**
- **de solliciter** l'aide de l'Etat pour la réalisation de cette opération auprès de la préfecture de l'Isère, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2024,
- **d'autoriser** madame la maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette opération,

et précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023 et seront reconduits sur le budget 2024 de la commune.

Le détail des travaux est évoqué : traitement des îlots, ouvrage de vidanges…
La recherche de subventions auprès de différents partenaires : Agence de l'Eau, ONF, LPO (ligue pour la protection des Oiseaux) est proposée.
A l'avenir, il faudra faire des curages réguliers d'entretien (tous les 5 ans environ) mais ceux-ci ne coûteront pas trop chers.

La séance est levée à 19h45.

❖ **Signatures :**

Marylène GUIJARRO, Maire et Présidente de séance

Roger JOURNET, secrétaire de séance